

QUELQUES ACTIONS PHARES

⇒ LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOULOUPARIS

Hélios Boulouparis est le fruit d'une collaboration étroite entre le propriétaire, la Mairie de Boulouparis, la province sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Quadran Pacific. Inaugurée en mai 2017, elle compte **43 200 panneaux** solaires répartis sur une superficie de **17 hectares**. La centrale actuelle prévoit de produire 18 000 MWh par an, soit la consommation de **5 400 foyers**.



⇒ LE SUCCES DES PLANS DE DEPLACEMENTS

Le plan de déplacements entreprises ou administrations est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements (salariés, visiteurs, fournisseurs...) d'un organisme. Il aboutit à la mise en place d'un **plan de mobilité**. Sont ainsi privilégiées toutes les solutions de transport permettant de **limiter l'utilisation de la voiture individuelle**. **Trois organismes** se sont engagés dans un plan de déplacement depuis 2016 : le Médipôle de Koutio, la province Sud, et l'aéroport de Tontouta.



⇒ L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE REGLEMENTAIRE EN TERME D'EFFICACITE ENERGETIQUE

La Nouvelle-Calédonie étant encore très dépendante aux importations d'énergies fossiles, il est impératif qu'elle puisse se doter de réglementations qui vise à diminuer ces consommations et à améliorer l'efficacité énergétique de ces équipements. Le projet de texte relatif à **l'efficacité énergétique** a été élaboré en ce sens. Ce texte, qui devrait entrer en vigueur fin 2018, concerne plusieurs points :

- l'interdiction d'importer des équipements qui ne répondent pas à une **norme d'efficacité énergétique**

- l'obligation d'apposition d'une **étiquette énergétique** qui peut être l'étiquette européenne ou, le cas échéant, l'étiquette calédonienne (qui aura le même format que l'étiquette européenne afin de faciliter la comparaison pour le consommateur)

- l'interdiction d'importer des **ampoules à incandescences** ou à **halogènes** d'ici à 2020. Ces ampoules sont en effets très énergivores et ne convertissent que 5% de l'énergie consommée en lumière

- l'interdiction d'importer des **équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone**.



⇒ LE POINT INFO ENERGIE, le référent énergie du grand public

Depuis 2015, une subvention est octroyée pour la rémunération d'un poste de Point Info Energie (PIE) au sein du Centre d'initiation à l'Environnement (CIE). Le PIE est un **acteur incontournable pour les particuliers** ayant un questionnement énergétique, notamment sur des **projets de rénovation ou de construction de logement**.

Pour toutes demandes de renseignement à ce sujet vous pouvez contacter le PIE :

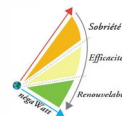


Tél (appel gratuit) : **05 06 05**
Email : infoenergienc@gmail.com

EN BREF

⇒ MAITRISE DE L'ENERGIE

- Création d'un nouvel outil de financement et de conseil en janvier 2017 : l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE)
- Développement des plans de déplacement et schémas mode doux sur tout le territoire



⇒ ENERGIES RENOUVELABLES

- Autorisation d'exploitation de centrale PV : puissance photovoltaïque autorisée portée à 79,2 MWC
- Grande terre : 12 autorisations d'exploiter de centrales PV au sol : la puissance autorisée cumulée de centrale au sol est donc portée à 85,9 MWC
- Iles : 6 autorisations d'exploiter de centrales PV au sol situées à Lifou d'une puissance cumulée de 1 MWC
- Installation PV en autoconsommation : 700 autorisations d'exploiter délivrées à destination des particuliers, entreprises et collectivités
- Augmentation à 95 MWC de l'objectif de développement du PV à 2020 car le précédent objectif (62 MWC) a été atteint dès le 1^{er} trimestre 2018



⇒ RESIDENTIEL ET TERTIAIRE

- 22/04/2016 : Signature d'un accord interprofessionnel portant sur les exigences de la réglementation énergétique des constructions (RENC)
- Loi du pays relative à l'efficacité énergétique



⇒ METALLURGIE /MINES/INDUSTRIES

- Promotion de l'ISO 50001
- Diagnostic de performance énergétique initié par la SLN
- Opérations de pré-diagnostic et diagnostics groupés dans les entreprises



LE STENC A ÉGALEMENT EU UN IMPACT SUR LES STRATÉGIES DES AUTRES COLLECTIVITÉS QUI SE SONT ENGAGÉES À LEURS TOURS DANS DES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉNERGETIQUE: SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGETIQUE DE LA PROVINCE SUD, PLAN CLIMAT ÉNERGIE PROVINCE NORD, LIVRE BLANC PROVINCE DES ÎLES, PLAN CLIMAT ÉNERGIE VILLE DE NOUMÉA.

Pour plus d'informations sur les données énergétiques :
observatoire-energie.gouv.nc
Pour plus d'informations sur la maîtrise de l'énergie :
dimenc.gouv.nc

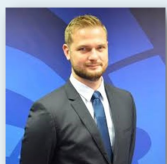


GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie

L'ESSENTIEL 2016-2017

Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie en Nouvelle-Calédonie
(DIMENC)



L'énergie est essentielle dans le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, et à la suite de l'adoption par le congrès en 2016 du schéma pour la transition énergétique, le gouvernement a adopté des mesures permettant des résultats concrets et visibles : en seulement deux ans, la taille du parc des centrales photovoltaïques autorisées a été triplée pour atteindre 70 mégawatt-crêtes; des dispositifs incitatifs ont conduit plus de 700 particuliers, entreprises et collectivités à installer sur leur toiture des panneaux photovoltaïques lesquels leur permettront de consommer leur propre électricité en réduisant du même coup leur facture énergétique. Pour diminuer encore davantage les dépenses en électricité, le gouvernement a également décidé d'arrêter l'importation en Nouvelle-Calédonie des équipements électroménagers les plus énergivores.

De plus, les ampoules à incandescence, dont 95 % de l'électricité est perdue sous forme de chaleur, laisseront bientôt la place définitivement aux leds et aux ampoules à basse consommation et ce, toujours dans le même objectif de réduire le gaspillage énergétique et la facture en électricité des consommateurs.

Ces premiers résultats ont été obtenus avec le concours des professionnels et des représentants de la société civile que je remercie vivement pour leur implication dans ces travaux.

L'énergie est l'affaire de tous.

Nicolas METZDORF
Membre du gouvernement en charge de l'énergie

Rappel des objectifs du STENC*



RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

- ⇒ Réduire de **20 %** la consommation primaire (avec la mine et la métallurgie)
- ⇒ Réduire de **25 %** la consommation finale (hors mine et métallurgie)



ACCROÎTRE LA PART DU RENOUVELABLE

- ⇒ **Doubler** la part du renouvelable pour atteindre : **100 %** de la consommation de la distribution publique électrique
- ⇒ **100 %** de l'énergie électrique dans les îles



RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

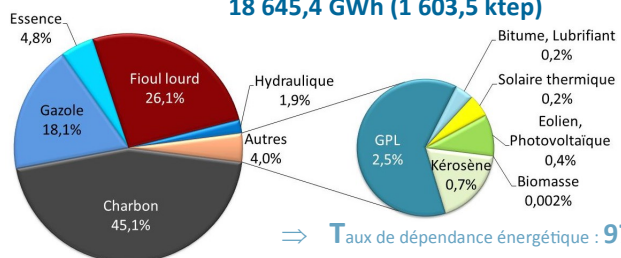
- ⇒ Réduire de **35 %** les émissions dans les secteurs résidentiel et tertiaire)
- ⇒ Réduire de **10 %** les émissions dans le secteur de la mine et la métallurgie (140 000 tonnes équivalent carbone d'émissions évitées sur une année)
- ⇒ Réduire de **15 %** les émissions dans le secteur du transport (40 000 tonnes équivalent carbone évitées sur une année)

* Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie, approuvé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 23 juin 2016

CHIFFRES CLES 2017

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE

18 645,4 GWh (1 603,5 ktep)

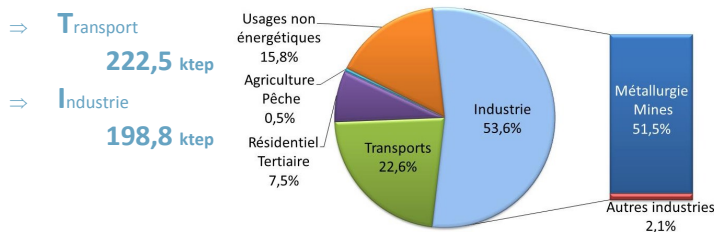


⇒ Taux de dépendance énergétique : **97,5 %**

⇒ Intensité énergétique par habitant : **5,8 tep/hab**

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

11 471,9 GWh (986,9ktep)

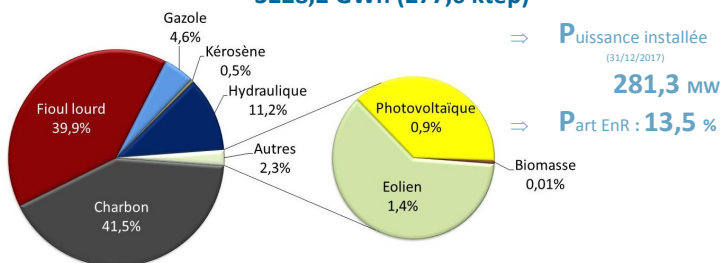


⇒ Transport **222,5 ktep**

⇒ Industrie **198,8 ktep**

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

3228,2 GWh (277,6 ktep)



⇒ Puissance installée (31/12/2017) **281,3 MW**

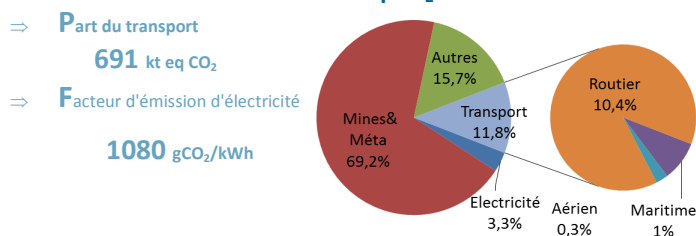
⇒ Part EnR : **13,5 %**

PHOTOVOLTAÏQUE

Puissance autorisée de **79,2 MWc**

ÉMISSIONS TOTALES DE CO₂

5863 kt eq CO₂



⇒ Part du transport **691 kt eq CO₂**

⇒ Facteur d'émission d'électricité **1080 gCO₂/kWh**

INDICATEURS DE SUIVI



THEMES	INDICATEURS	Unité	2013	2014	2015	2016	2017
ENERGIE PRIMAIRE	Production énergie primaire	Ktep	46,8	32,9	38,5	28,2	40,7
	Consommation énergie primaire	Ktep	1214,0	1494,3	1447,7	1585,1	1603,5
	Taux dépendance énergétique	%	96,1	97,8	97,3	98,2	97,5
INTENSITE ENERGETIQUE	Intensité par habitant (consommation d'énergie primaire/population)	tep/hab	4,6	5,6	5,3	5,8	5,8
	Intensité par PIB (consommation d'énergie primaire/PIB)	tep/Meuros	-	186,2	180,2	-	-
CONSOMMATION ENERGIE FINALE	Consommation énergie finale	Ktep	823,0	931,9	911,4	964,1	986,6
PRODUCTION D'ÉLECTRICITE	Production totale d'électricité	GWh	2505,0	3010,9	2902,8	3129,9	3228,2
	Taux de pénétration ENR	%	20,5	11,7	14,1	9,2	13,5
CONSOMMATION FINALE ELECTRIQUE	Consommation électrique totale	GWh	2437,3	2953,3	2842,0	3067,1	3160,5
	Consommation électrique par habitant	tep/hab	0,79	0,95	0,90	0,96	0,98
	Consommation électrique hors mines et métallurgie	GWh	715,0	711,8	738,3	778,7	766,6
	Consommation électrique par habitant hors mines et métallurgie	tep/hab	0,23	0,23	0,23	0,24	0,24
CONSOMMATION FINALE TRANSPORT	Consommation énergie totale	ktep	206,16	210,31	216,55	221,08	222,52
	Part Routier	%	92,1%	91,6%	91,4%	90,8%	89,9%
	Part Aérien	%	2,5%	2,7%	2,7%	2,7%	2,8%
PRIX DE VENTE	Part Maritime	%	5,3%	5,7%	5,9%	6,5%	7,3%
	Prix moyen essence	F CFP/l	161,8	157,5	140,2	126,8	133,8
	Prix moyen diesel	F CFP/l	135,9	132,2	112	99,7	107,4
IMMATRICULATION	Prix moyen gaz (bouteille T13)	FCFP/ bouteille T13	2790	2979	2714	2611	2863
	Nombre total	nb	11837	11644	10659	9335	-
	Part VP Essence	%	41,4%	42,1%	45,0%	48,0%	-
	Part VP Gazole	%	15,1%	15,1%	14,6%	12,7%	-
	Part VP hybride/Electrique	%	0%	0,1%	0,2%	1,1%	-
EMISSIONS GES	Emissions totales*	kt eq CO ₂	4416	5408	5359	5816	5863
	Part transport	%	14,5%	12,0%	12,7%	11,7%	11,8%
	Part électricité	%	4,2%	4,6%	3,9%	4,4%	3,3%
	Part Métallurgie&Mines	%	60,4%	66,3%	66,2%	68,1%	69,2%
	Ratio CO ₂ /hab	t eq CO ₂ /an/hab	16,7	20,1	19,7	21,2	21,1
	Ratio CO ₂ /euros PIB	t eq CO ₂ /Meuros	-	673,7	667,1	-	-
	Facteur d'émission d'électricité	gCO ₂ /kWh	759	925	1057	1130	1080

*estimation simplifiée à partir des données de l'observatoire de l'énergie et sur la base de l'inventaire GES 2008